

**AVIS d'Appel d'Offres Ouvert National n°DNCMP/110/T/2017 pour les travaux de construction de six salles de classe et d'un bloc latrines 4BOX de l'ECOFO KABUGABUGA(lot1), Construction de six salles de classe et d'un bloc latrines 4BOX de l'ECOFO BUGARAMA( lot 2),Construction d'une salle polyvalente de la commune sur la colline MAGARA I(lot 3), Construction de trois salles de classe de l'ECOFO SAGA( lot 4).**

**Date de publication :** 02/05/2017

**Date d'ouverture des offres:** 02/06/2017

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. La commune de BUGARAMA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les **travaux de :**

**Lot 1 : Construction de six salles de classe et d'un bloc latrines 4BOX de l'ECOFO KABUGABUGA**

**Lot 2 : Construction de six salles de classe et d'un bloc latrines 4BOX de l'ECOFO BUGARAMA.**

**Lot 3 : Construction d'une salle polyvalente de la commune sur la colline Magara I**

**Lot 4 : Construction de trois salles de classe de l'ECOFO SAGA.**

**Source de Financement**

Budget général de l'état exercice 2017, via FONIC.

2. La commune BUGARAMA a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais via le FONIC.Ligne Budgétaire projets d'Investissement communaux : 10 00 009 00 42 1220 11 000 0 421 03. La commune BUGARAMA a l'intention d'utiliser une partie de fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés **pour lesquels cet appel d'offre est lancé.**

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en quatre lots
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois **(3)mois calendaire pour chaque lot.**

**N.B : Le soumissionnaire peut présenter son offre pour tous les lots mais ne peut être attributaire, de plus de deux (02) lots**

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune BUGARAMA** moyennant le paiement de cent mille (100.000 Fbu) francs burundais pour chaque lot dont 50.000 Fbu est à verser au compte n° N°11101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 Fbu au compte N° 00301-0008824-01-73 ouvert à la BANCOBU au nom de la commune de BUGARAMA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

### **Visite du site**

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 7/6/2017 2017 à partir de 10h00.

### **Présentation de l'offre**

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de trois millions de francs burundais (3.000.000 Fbu) pour le lot 1 et lot 2 ; de deux millions de francs burundais (2.000.000 Fbu) pour le lot 3 et de un million trois cent mille de francs burundais (1.300.000 Fbu) pour le lot 4.

12. Les offres doivent être soumises à : La commune de **BUGARAMA**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

### **Validité des offres.**

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### **Date limite de dépôt des offres.**

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 09/06/2017 à 9 heures 30 minutes.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **Séance d'ouverture des offres**

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée

ci-dessus le 02/06/2017 à 10 heures. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

### **Critères de qualification des soumissionnaires**

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### **16.1. Au niveau administratif :**

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (Personne morale);
5. Une Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale(NIF);
7. L'Adresse fixe et reconnue du soumissionnaire;
8. L'Attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original
9. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide
10. Le registre de commerce (copie )

#### **16.2. Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant les capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).Le plan de charge des marchés en cours ;

#### **16.3. Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est capable de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de capacité financière prouvant que l'Entreprise est capable de bien mener l'exécution de ce marché.

Fait à BUGARAMA, le 22/04/2017

**L'Administrateur Communal de BUGARAMA**

**Joachim MANIRAKIZA**

